****





**TERMES DE REFERENCE**

**evaluation finale**

**du programme tersaa**

**transition des Systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires**

**(togo, benin, burkina faso, colombie, perou)**

**Projet financé par :**

* **Agence Française de Développement**
* **ACTING FOR life**
* **COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE France**
* **AIR FRANCE**
* **SERVAIR**

29 janvier 2024

Table des matières

**1. INFORMATIONS GENERALES** 3

**2. CONTEXTE DE LA PRESTATION 3**

**2.1 Contexte et objet de la prestation** 3

**2.2 Présentation d’Acting for Life (structure commanditaire)** 3

**2.3 Justification de la mission et enjeux**4

**3. DESCRIPTION DU PROGRAMME A EVALUER 4**

**3.1 Présentation générale du programme TERSAA**4

**3.2 Présentation des partenaires**8

**3.3 Spécificités et faits saillants**9

**4. OBJECTIFS ET MANDATS DE LA MISSION D’EVALUATION 12**

**4.1 Objectif, résultats et livrables attendus, critères d’évaluation de la mission** 12

**4.2 Modalités d’intervention : budget, calendrier, méthodologie, champ**16

**5. CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE ET MODALITÉS CONTRACTUELLES 19**

**5.1 Qualifications et compétences requises** 19

**5.2 Critères de sélection**19

**5.3 Dossier de candidature et modalités contractuelles** 20

**6. ANNEXES 22**

**1. INFORMATIONS GENERALES**

Demandeur : ACTING FOR LIFE (AFL)

Association loi 1901

SIRET n° 335 232 831 00024

40 Avenue de l’Europe, 93352 Le Bourget Cedex, France

Tel : +33 1 49 34 83 13 / Fax : +33 1 49 34 83 10

Mail : [lpoli@acting-for-life.org](mailto:lpoli@acting-for-life.org) et [steillard@acting-for-life.org](mailto:steillard@acting-for-life.org)

Responsables du dossier : Laurene POLI, Chargée de programmes SAE Afrique, et Sara TEILLARD, Responsable des programmes Amérique latine

Objet : Evaluation finale du programme « Transition des Systèmes Agricoles et Alimentaires sur les Territoires » (TERSAA), mis en œuvre en Afrique et en Amérique Latine.

Budget : 70 000 € maximum

Date limite d’envoi des offres : 22/02/2024 à 18h (TU)

**2. CONTEXTE DE LA PRESTATION**

**2.1 Contexte et objet de la prestation**

Dans le cadre d’une convention programme signée avec l’AFD, l’ONG Acting for Life (AFL) et ses partenaires mettent en œuvre le Programme de Transition des Systèmes Agricoles et Alimentaires sur les Territoires (TERSAA), dont l’objectif est d’améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires face au changement climatique à travers une meilleure maitrise de l’aval des filières. Le programme est mis en œuvre par AFL avec 8 partenaires locaux, auprès de producteurs et transformateurs issus de l’agriculture familiale, dans 5 pays d’intervention (Bénin, Burkina Faso, Togo, Colombie et Pérou). La première phase du programme a démarré le 1er décembre 2021 pour une durée de 3 ans. Son montant global s’élève à 3 666 400 € et est co-financé par l’AFD à hauteur de 57%.

L’ONG Acting for Life souhaite bénéficier de la prestation d’un consultant externe pour réaliser l’évaluation finale de la première phase du programme TERSAA.

**2.2 Présentation d’Acting for Life (structure commanditaire)**

Depuis plus de 40 ans, Acting For Life soutient l’émergence et le développement d’organisations locales solides et porteuses de réponses innovantes aux défis de la pauvreté et de l’exclusion, en agissant plus particulièrement dans les domaines de l’agropastoralisme, des systèmes alimentaires et écosystèmes (SAE), et de la formation insertion professionnelle (FIP). Présente dans plus de 15 pays, Acting for Life identifie, apporte un soutien technique, logistique, et financier aux partenaires qu’elle soutient dans le cadre de programmes de développement de territoires.

Alliant à la fois des actions de formation et de renforcement de filières économiques, AFL a développé une expertise dans l’accompagnement des organisations locales et dans la mise en œuvre de projets d’appui en aval des filières agricoles, à travers différentes stratégies de commercialisation dont la commande publique et l’agriculture contractuelle comme levier de développement. AFL transmet ainsi aux acteurs locaux les moyens de générer plus de valeur ajoutée sur leurs filières et leur territoire.

Depuis plus de dix ans en Amérique latine puis en Afrique de l’Ouest, Acting For Life, avec ses partenaires du Sud, accompagne l’agriculture familiale, à travers un appui intégré depuis l’amont jusqu’à l’aval des filières, avec une attention sur l’inclusion et la participation active des acteurs clés du territoire.

**2.3 Justification de la mission et enjeux**

La mission a pour objectif général de réaliser l’évaluation finale de la première phase de trois ans du programme TERSAA. Celle-ci doit permettre d’apporter des recommandations stratégiques d’intervention et une réflexion globale sur les modèles d’organisation facilitant la commercialisation des produits agricoles locaux, ainsi que d’apporter des recommandations pour la formulation de la phase 2.

AFL sollicite l’appui d’un consultant dont le regard extérieur et l’expertise reconnue en la matière, doivent permettre 1) d’identifier les similitudes et complémentarités entre partenaires et pays ; 2) de prendre en compte la dimension bi-continentale du projet en vue d’une meilleure mutualisation et capitalisation des savoir-faire et expériences, une meilleure identification des résultats et indicateurs obtenus ; 3) à travers les apprentissages réalisés, de renforcer les capacités des acteurs impliqués sur la commercialisation agricole, mais aussi d’AFL et de ses partenaires de mise en œuvre.

**3. DESCRIPTION DU PROGRAMME A EVALUER**

**3.1 Présentation générale du programme TERSAA**

* **Logique et stratégie d’intervention**

Bien que secteur prioritaire dans le cadre de la lutte contre le réchauffement planétaire, l’agriculture familiale peine à accéder aux investissements pour renforcer les capacités de production durable et dans la mise à l’échelle de solutions techniques déjà éprouvées pour faire face à la sécurité alimentaire et au changement climatique. L’accumulation des crises climatiques et environnementales à travers le monde, accentuées par la séquence du Covid 19, viennent questionner encore plus les modèles de production, de consommation et de transactions, en particulier des produits agricoles. Le modèle productiviste, dans un système mondialisé dérégulé, dégrade les écosystèmes et représente une impasse pour la pérennité et le développement de l’agriculture familiale. Les systèmes alimentaires durables fondés sur une gestion économe et partagée des ressources sont une nécessité et une réelle opportunité pour les économies rurales.

Depuis plus de dix ans en Amérique latine puis en Afrique de l’Ouest, Acting For Life, avec ses partenaires du Sud concentre ses interventions sur les thématiques suivantes :

-Accompagner des mesures d’adaptation au changement climatique basées sur les écosystèmes (ex : projet « Préservation et gestion durable du socio-écosystème de la Cienaga de Zapatosa » mené par AFL en Colombie) ;

-Promouvoir l’accès au marché des productions paysannes (ex : projet « Faciliter l’accès des produits agricoles locaux aux marchés institutionnels » mené par AFL au Togo et au Bénin) ;

-Créer de la valeur par une approche territoriale concertée (ex : projet « Transition vers une Agriculture Durable et une Economie Sociale et Solidaire dans la province de Quispicanchi au Pérou ») ;

-Répartir d’une façon équitable la valeur créée grâce à l’entrepreneuriat social et solidaire (ex : « Economie sociale et solidaire pour la construction de la paix dans le Valle Del Cauca, Colombie »).

Le programme TERSAA constitue donc la suite logique de différents projets, menés par AFL, au Togo, au Bénin, au Burkina Faso, au Pérou et en Colombie.

La transformation des systèmes alimentaires vers des modèles durables et résilients constitue un enjeu majeur. Longtemps marginalisée dans les agendas politiques, l’agriculture familiale peut jouer un rôle dans la transition des systèmes alimentaires. Elle est capable de fournir 80% de la production des denrées alimentaires mondiales et est source d’emploi dans un milieu rural toujours plus frappé par l’exode des populations vers les centres urbains. Elle est aussi plus compatible avec la préservation de la biodiversité et se différencie en ce sens des grandes exploitations agricoles. Par conséquent, l’agriculture familiale peut être un vecteur de transformation important si elle est soutenue pour améliorer l’efficience et la qualité de la production, si elle est articulée autour des marchés par le biais de stratégies de commercialisation adaptées aux contextes spécifiques et qui soient intégrés avec des politiques publiques locales et nationales favorables.

Le programme de Transition des Systèmes Agricoles et Alimentaires sur les territoires (TERSAA) s’inscrit dans cette vision en visant à garantir la disponibilité et l’accès aux consommateurs à des aliments de qualité produits localement.

Ainsi AFL accompagne-t-elle l’agriculture familiale, à travers un appui intégré depuis l’amont jusqu’à l’aval des filières, avec une attention particulière sur l’inclusion et la participation active des acteurs clés du territoire et notamment la prise en compte de la jeunesse agricole. Les circuits courts de commercialisation, adaptés à chaque type de production, sont privilégiés. Pour cela, des actions de valorisation des produits agricoles locaux sont menées auprès des producteurs et productrices, des consommateurs et consommatrices, des autorités locales, et des acheteurs institutionnels (du secteur public et privé). De nombreux résultats ont déjà été atteints sur ces projets : augmentation du volume de production et du nombre de produits certifiés bio SPG, baisse de la perte de produits après la récolte, des contrats signés entre OP/entreprises et OP/communes, etc. De plus, AFL accompagne un contexte réglementaire évoluant en faveur d’une production plus durable et une consommation responsable ; au Burkina Faso, les budgets pour l’approvisionnement des cantines scolaires sont transférés aux communes depuis 2016 ; en Colombie une loi sur les achats publics de denrées alimentaires auprès de l'agriculture familiale, communautaire et paysanne a été récemment adoptée.

Enfin, si les contextes entre l’Afrique et l’Amérique Latine sont différents, les zones sélectionnées partagent un certain nombre de défis communs à relever pour améliorer l’accès aux marchés des petits producteurs, et permettre une transition des systèmes alimentaires sur les territoires. AFL accompagne ses partenaires pour répondre à ces enjeux à travers des stratégies qui sont adaptées à chaque contexte. Le programme TERSAA est donc multithématique (agriculture, alimentation, formation-insertion des jeunes) et répond à l’enjeu d’ancrage territorial en mobilisant de nombreux acteurs différents. Le programme porte avant tout sur la phase aval de filières agricoles (gestion entrepreneuriale, distribution et accès au marché) mais aussi sur la production agricole durable et sur la dimension territoriale.

Le programme articule donc les 3 priorités suivante :

i) **une meilleure articulation entre l’agriculture familiale et les marchés locaux** grâce à l’accès à de nouveaux débouchés commerciaux, et la professionnalisation des filières par une meilleure maîtrise de l’aval et sous le prisme de l’économie sociale et solidaire ;

ii) **l’amélioration de la durabilité des systèmes de production et de transformation** grâce à l’adaptation des productions aux changements climatiques et aux comportements alimentaires, et à l’implication des jeunes et des femmes sur les différents éléments de la chaîne de la valeur ;

iii) **une mobilisation accrue des acteurs des territoires** à travers l’incitation à la mise en place de mécanismes de gouvernance économique territoriale facilitant la création de valeur et l’élaboration de politiques publiques locales en faveur de filières durables.

* **Cadre logique et résultats attendus**

**L’objectif global** du programme est d’améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires face au changement climatique à travers une meilleure maitrise de l’aval des filières.

**L’objectif spécifique** : La disponibilité et l’accès à des aliments de qualité, produits localement sont garantis auprès des consommateurs grâce à la professionnalisation, à une meilleure articulation de l’agriculture familiale aux marchés locaux et à des partenariats durables et équitables.

**Indicateurs :** Augmentation de 3 à 5% de la part de marché des produits locaux dans les communes d’intervention ; Augmentation de 10% des volumes de produits vendus qui respectent un cahier des charges et/ou des normes de qualité.

Résultat 1. Les producteurs accèdent à de nouveaux débouchés commerciaux

Activités : Former et accompagner à la gestion entrepreneuriale ; Elaborer les cahiers des charges produits et mettre en place la stratégie de commercialisation ; Mutualiser certaines fonctions de la distribution sur les principes de l’ESS

Résultat 2. Des pratiques durables et résilientes sont diffusées et adoptées

Activités : Former et apporter une assistance technique aux producteurs dans la transition agroécologique ; Appuyer la démarche qualité et la certification ; Réaliser des aménagements permettant une gestion optimisée des sols et de l’eau et fournir des équipements ; Appuyer l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices

Résultat 3. Les acteurs se mobilisent pour un développement durable des systèmes alimentaires

Activités : Sensibiliser et renforcer les acteurs clés sur les grands enjeux du territoire ; Créer des partenariats commerciaux équitables et durables ; Capitaliser les expériences sur les systèmes agricoles et alimentaires durables

Le cadre logique détaillé est disponible en annexe.

* **Démarche partenariale et zones d’intervention**

AFL s’associe sur chaque territoire avec des partenaires de différents types : institutionnels (communes ou groupement de communes) ou associatifs (ONG, associations, OP).

Le pilotage du programme TERSAA est assuré par AFL qui est responsable vis-à-vis du bailleur et est en charge de la coordination technique, administrative et financière. Au niveau local, les partenaires sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle du programme, selon leurs domaines de compétences et territoires d’intervention. L’approche partenariale privilégie l’autonomisation des partenaires afin de maximiser la durabilité des actions.

Dans la phase 1 du programme TERSAA, 8 partenaires locaux ont été impliqués :

* Au Togo (Régions Plateaux et Maritime) : l’ONG Organisation pour l'Alimentation et le Développement Local (**OADEL**) et l’ONG Entreprises, Territoires et Développement (**ETD**)
* Au Bénin (département des Collines) : le Groupement Intercommunal des Collines (**GIC**)
* Au Burkina Faso (région des Hauts-Bassins) : la Confédération Paysanne du Faso (**CPF**) et **OCADES** Bobo Dioulasso
* Au Pérou (région de Cusco): l’Associación Jesús Obrero (**CCAIJO**)
* En Colombie (Valle del Cauca et département de Tolima): l ’Instituto Mayor Campesino (**IMCA**) et l’Associacion de productores ecologicos de Planadas (**ASOPEP**)
* **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires ciblés directement sont les suivants :

**-** **Producteurs agricoles** **et transformateurs agroalimentaires** : 7405 producteurs/transformateurs (6 025 en Afrique et 1 380 en Amérique latine)

* Au Burkina Faso, 4 coopératives de riz, de niébé et de maïs, soit 2500 producteurs dont 38% de femmes, et 15 unités de transformation soit 250 transformateurs dont 95% de femmes ;
* Au Bénin, 15 OP agricoles (manioc, maïs, riz, maraîchage) soit 600 producteurs ; 15 unités de transformation soit 600 transformateurs ;
* Au Togo, 36 unités de transformation (dont 3 ESOP et 2 SCOOPS) soit 900 transformateurs et 38 groupements agricoles soit 1000 producteurs de riz, de soja et de viande (dont 40% de femmes) ;
* Au Pérou, 715 producteurs/transformateurs dont 76% de femmes appartenant à 29 OP (formels et informels) : 450 producteurs de lait, 250 éleveurs (dont 60 sont aussi transformateurs) de cochons d'Inde, 15 transformateurs de fromage. Il s’agit d’unités de production / transformation familiales et le programme appuie également l’entreprise ESS de CCAIJO
* En Colombie, 665 producteurs et/ou transformateurs dont au moins 45% de femmes appartenant à 10 OP de 465 producteurs (maraîchage, café, lait et produits laitiers, cannes à sucre) dans la valle del Cauca et 200 producteurs (maraîchage) associés à des marchés paysans à Tolima. Le programme appuie également deux modèles multi acteurs (association de IMCA et d’OP)
* **Jeunes spécifiquement ciblés** pour la formation-insertion professionnelle : 175 jeunes (dont 55 au Burkina Faso, 60 au Bénin, 50 au Togo et 10 en Colombie).

- **Promoteurs de produits locaux** **et acteurs d’appuis** : 4 ONG locales associées aux modèles ESS multi acteurs ; 3 centrales de distribution (Togo, Bénin, Colombie) soit au total 20 personnes, et 25 techniciens locaux.

- **Collectivités locales des territoires visés** : 55 communes soit 110 représentants (dont 16 de la région des Hauts Bassin au Burkina Faso, 6 du département des Collines au Bénin, 26 des régions Maritime et Plateaux au Togo, 3 du territoire de la Valle del Cauca, 2 dans le territoire de Tolima en Colombie, 2 au Pérou).

**- Acheteurs (du secteur public et privé)** : au moins 100 institutions publiques (SONAGESS, ARAA, ANSAT, centres de santé, écoles, services déconcentrés, etc.) et 270 commerçants (entreprises, restaurants, hôtels)

- **Consommateurs :** 6 270 jeunes ciblés dans les écoles (6000 en Afrique) et étudiants et enseignants universitaires (270 en Colombie) et grand public sensibilisé lors d’évènements et communication de masse.

Les bénéficiaires ciblés indirectement sont les suivants :

Il s’agit des familles vivant dans les régions d’intervention : 1 300 000 personnes correspondant à une partie des habitants des zones d’intervention.

**3.2 Présentation des partenaires**

AFL s’associe sur chaque territoire avec ses partenaires historiques, institutionnels (communes ou groupement de communes), et associatifs (ONG, associations, OP) avec leurs compétences respectives.

**OADEL** - Depuis 2016, AFL avec l’Organisation pour l'Alimentation et le Développement Local a mis en œuvre plusieurs projets au Sud Togo portant sur l’accompagnement de petites unités de transformation agroalimentaires, des actions de sensibilisation sur la consommation de produits locaux et des actions de plaidoyer auprès des autorités sur les enjeux de l’alimentation. Depuis 2 ans, AFL accompagne OADEL sur les marchés institutionnels (partenariat avec l’Université de Lomé et avec Servair) et pour la mise en place d’une centrale de distribution de produits agricoles.

**GIC** - Avec le Groupement Intercommunal des Collines au Bénin, AFL collabore depuis 2015 sur la thématique agropastorale. La collaboration sur la thématique du développement agricole a démarré en 2018, visant non seulement la professionnalisation du secteur de la restauration mais aussi incitant progressivement les communes à s’engager dans la valorisation des produits locaux pour leur territoire.

**CPF** - Au Burkina Faso, AFL collabore avec la Confédération Paysanne du Faso depuis 2018 : à travers l’élaboration d’une stratégie de changement d’échelle des marchés institutionnels, et l’accompagnement d’un programme de commande publique de produits agricoles locaux dans la région des Cascades (approvisionnement des cantines scolaires).

**ETD** - Avec Entreprises Territoires et Développement, AFL collabore depuis 2011 sur la thématique agropastorale. Depuis 2019, la collaboration porte sur la structuration des filières maraîchage et riz au Sud Togo et au Sud Bénin et le soutien à l’agriculture contractuelle, entre différentes OP et l’entreprise Servair.

**OCADES** - Depuis 2017, OCADES-Bobo-Dioulasso travaille en partenariat avec AFL, à la fois dans la région des Hauts-Bassins, et dans la région des Cascades, sur les questions de formation et d’insertion professionnelle (agriculture, plomberie et électricité) des jeunes. OCADES gère un centre de formation agricole situé à Dafinso à proximité de Bobo Dioulasso.

**CCAIJO** - AFL collabore avec cette organisation dans la région de Cusco au Pérou depuis 2013 sur l’amélioration des systèmes productifs laitiers dans la province de Ocongate, la structuration de l’ensemble des filières laitières et de cochons d’inde, la transition vers une agriculture durable et un meilleur accès aux marchés en garantissant une répartition équitable de la valeur entre les acteurs des filières.

**IMCA** - Avec l’Instituto Mayor Campesino, AFL a initié sa relation en 2017 qui porte sur un appui à la production agroécologique pour la souveraineté alimentaire et la structuration de filières porteuses, le renforcement des capacités, le renforcement des organisations paysannes en Colombie.

**ASOPEP** - Nouveau partenaire d’AFL est une organisation de producteurs qui intervient dans le domaine de la sécurité alimentaire et du renforcement de l’économie. Ce partenaire a été sélectionné pour la dynamique territoriale avec les municipalités d’Ibagué et Planadas qui promeuvent les marchés paysans et l’application de la nouvelle loi sur les achats publics en faveur de producteurs locaux.

**3.3 Spécificités et faits saillants**

* **Eléments de contexte**

Sur les premiers mois de mise en œuvre du programme, plusieurs éléments de contexte ont eu un impact sur les deux continents.

**Impact de l’inflation.** La crise sanitaire (Covid 19) et la crise russo-ukrainienne ont engendré une forte inflation, notamment sur le prix des intrants (prix des engrais et produits phytosanitaires doublés au Burkina par exemple), et des difficultés d’accès aux matières premières. Elles ont de fait, eu des répercussions importantes sur les activités agricoles et la sécurité alimentaire des populations. L’évolution du contexte macro-économique s’est répercutée au niveau local et a, dès lors, eu des impacts sur la mise en œuvre des projets : hausse des coûts de production et de transport, réduction des marges sur les produits locaux alors qu’ils sont déjà moins compétitifs que les produits importés. Par exemple au Burkina Faso, le coût des engrais pour les cultures vivrières et l’alimentation animale ont triplé en trois ans et au Pérou, en 2022, la semence d’orge nécessaire à la production de fourrage a augmenté de 40% durant le mois de mai. Sur les deux continents, ce contexte inflationniste a aussi permis de renforcer l’argumentaire en faveur de la transition écologique, voire de l’accélérer, les coûts des intrants chimiques ayant trop augmenté. L’inflation touche aussi les autres secteurs et impacte le programme au niveau de certains coûts, notamment de matériels et équipements.

**Contexte favorable à la transition des systèmes alimentaires.** Que ce soit à une échelle locale ou nationale, la prise de conscience des décideurs politiques se traduit par l’accroissement d’initiatives prises pour appuyer le secteur agricole et agro-alimentaire ; on assiste en parallèle à une dynamique de promotion de produits alimentaires locaux. En Amérique latine, cela a été renforcé par la pandémie du Covid-19, la région ayant connu des confinements stricts isolant certains territoires et compliquant les approvisionnements en denrées alimentaires.

**Impact du changement climatique.** Les impacts négatifs du changement climatique ont été constatés pour tous les pays du TERSAA sur les deux continents, influençant à la fois la production et les rendements. Le dérèglement des saisons pluvieuses (retard dans l’arrivée des pluies, faible ou trop grande pluviométrie) ou encore les évènements extrêmes (gelées, etc.) ont impacté la production agricole, créant des conséquences négatives sur l’ensemble de la chaine production-distribution-transformation-commercialisation (ex : retard dans le lancement des campagnes agricoles/chevauchement des cultures donc retard de livraison et de paiement, report sur les produits importés au niveau de la commande publique). Pour les 5 OP et PME appuyées dans le TERSAA au Togo, cela s’est traduit par une diminution nette des volumes de production (-1032 tonnes) et des chiffres d’affaires (-28%) entre 2021 et 2022. En Colombie, il y a également eu des retards dus à l’impossibilité de se déplacer pour les équipes techniques ou les bénéficiaires, les routes ayant été fortement endommagées (80% des routes tertiaires dans le Tolima) suite aux pluies diluviennes au premier semestre 2022.

**Impact des contextes sécuritaires.** La situation sécuritaire en Afrique de l’Ouest reste volatile. Au Burkina Faso notamment, le contexte politico-sécuritaire demeure difficile et accentue les risques d’une crise alimentaire. A la campagne agricole 2021-2022 déficitaire, s’ajoutent les 2 millions de déplacés internes liés à la crise sécuritaire. La situation sécuritaire a pu contraindre le partenaire CPF dans la mise en œuvre de certaines des activités prévues (fermeture des écoles, déplacement avec check-point/barrage, suivi des communes). Si jusqu’à présent les zones d’activités du TERSAA au Togo et au Bénin n’ont pas été impactées, une progression de l’extrémisme violent au nord de ces pays est observée depuis 2022.

En Amérique latine, la situation s’est dégradée dans plusieurs territoires de Colombie, notamment dans le département de la Valle del Cauca, point de jonction entre les zones de production de la coca au nord du Cauca et le port de Buenaventura d’où sort la drogue. La présence de groupes armés dans ces zones peut amener des reports ponctuels d’activité.

* **Premiers apprentissages**

Les partenaires de mise en œuvre et AFL ont pour l’heure relevé l’intérêt et le bien-fondé :

-d’appuyer à la fois le renforcement des capacités des entreprises (OP) et des producteurs, qui facilitent l’approvisionnement des uns, et les débouchés des autres, tout en incitant à une meilleure qualité des produits,

-d’agir à la fois sur la théorie et les besoins futurs liés à l’adaptation au changement climatique avec la diffusion de bonnes pratiques, notamment grâce aux formations en agroécologie et à la diffusion des notes de capitalisation, et sur les aspects pratiques et les besoins actuels via la distribution d’intrants, petits équipements et matériels agricoles. D’autant plus que les actions de formation et de dotation auprès des producteurs et transformateurs sont essentielles pour la bonne appropriation du programme par ces acteurs.

-de poursuivre les sensibilisations et l’éveil des consciences des acteurs territoriaux aux enjeux du consommer local, qui permettent par ailleurs d’offrir de la visibilité et des débouchés en promouvant les produits locaux.

Les premières données à 21 mois de mise en œuvre montrent des impacts intéressants sur les trois résultats. Elles ont aussi permis de nourrir et mettre en lumière quelques réflexions :

- Le coût et poids des démarches administratives pour obtenir les certifications sanitaires restent une barrière à l’entrée très forte pour certains débouchés

- Si de nombreux accords commerciaux ont pu être passés, ce qui est déjà une première étape importante, l’enjeu est de les pérenniser dans le temps et de pouvoir les formaliser. La très large majorité des accords sont en effet informels et certains accords ne sont pas renouvelés ou seulement de manière ponctuelle en fonction de la demande

- Il conviendrait de mieux appuyer la diversification des filières et de mieux soutenir certaines qui assurent la sécurité alimentaire (ex : production de riz, au Togo notamment)

- Pour certains acteurs, les contraintes et lacunes liées à la jeunesse financière des organisations (OP/UT/centrale) : manque de fonds de roulement et d’équilibre financier (CA VS investissement requis). Idée de sécuriser les finances avec des fonds spécifiques dédiés (à la trésorerie/fonds de roulement, à l’achat des intrants, pour les infrastructures et équipements d’investissement)

- Des lois en faveur de la transition des systèmes alimentaires ont été promulguées ces dernières années mais sont souvent difficilement applicables dans la pratique. Par exemple la loi 2020 de 2021 sur les achats publics en Colombie qui ne prévoit pas de modalités pour prendre en compte la réalité des petits producteurs comme la nécessité de les payer dans un délai court.

- Renforcer la sensibilisation / plaidoyer pour que soit pris en compte un prix juste reflétant la qualité des produits et leur valeur agroécologique, y compris au niveau des acteurs publics en prévoyant des budgets suffisants.

- Au vu des impacts chaque fois plus importants du changement climatique, il est nécessaire de renforcer les mesures d’adaptations et anticiper une aggravation de ces impacts. L’accès à l’eau va devenir un enjeu majeur dans les prochaines années et l’est déjà sur certains territoires comme dans la région de Cusco par exemple.

- Un travail est nécessaire auprès des consommateurs pour changer les habitudes alimentaires et augmenter la demande pour les aliments sains et produits localement.

* **Prise en compte du genre**

Au lancement du projet, un diagnostic genre a été proposé aux partenaires afin de s’assurer que le programme offre les conditions d'une participation active des différentes catégories de femmes concernées par l'intervention (femmes leaders, membres d'organisations, jeunes femmes, etc.). Il s'agissait aussi de réfléchir aux effets possibles du programme sur les relations entre les sexes et sur la situation particulière des femmes rurales impliquées dans le programme. L’évaluation devra prévoir de revenir sur ces enseignements et leurs impacts.

* **Capitalisation externe**

A noter également qu’une capitalisation externe est menée par une équipe de chercheurs de l’IRD et vise à analyser les modèles d’organisation des producteurs mis en place pour favoriser la commercialisation, et plus particulièrement analyser les structures et les stratégies de commercialisation sous l’angle de la résilience organisationnelle. La capitalisation de l’IRD apportera certainement des éléments et de la matière sur les différents modèles et leur résilience pour accéder aux marchés. Ce champ d’analyse ne sera donc pas prioritaire pour la mission d’évaluation.

Enfin, la seconde tranche du projet sera marquée par l’arrêt des activités au Burkina Faso en raison du contexte sécuritaire et politique. Les activités en cours avec la CPF et OCADES ont été clôturées en décembre 2023. Dans le cadre de l’évaluation, aucune mission de terrain n’aura lieu sur ce territoire. Les résultats et effets obtenus seront toutefois à prendre en compte.

**4. OBJECTIFS ET MANDATS DE LA MISSION D’EVALUATION**

**4.1 Objectif, résultats et livrables attendus, critères d’évaluation de la mission**

* **Objectifs et résultats attendus**

La mission a pour objectif général de réaliser l’évaluation finale et la mesure d’impacts du programme TERSAA, en s’appuyant sur les critères d'évaluation ci-après listés.

Le travail d’évaluation couvrira :

* Le dispositif de mise en œuvre : institutionnel, organisationnel et méthodologique, afin de proposer des pistes d'amélioration ;
* La stratégie de l’intervention afin de proposer des pistes d'amélioration ;
* Les actions menées sur le terrain pendant les trois années du projet.

Les objectifs spécifiques et résultats attendus consistent à :

* Fournir aux bailleurs, à AFL et aux partenaires du projet une **appréciation globale** **et indépendante de la mise en œuvre** du projet.

Plus précisément, il s’agira surtout d’apprécier la pertinence, la cohérence et l’efficacité du programme à atteindre les objectifs et résultats prévus. Etant donné qu’une deuxième phase du programme est envisagée, les autres critères d’évaluation, à savoir son efficience, ses impacts observables et sa durabilité seront abordés mais de manière moins approfondie (cf. détail de ces critères où sont détaillés les points à prioriser pour ces 3 premières années de programme).

* Dégager les **principales leçons à tirer** à l’issue du projet (pouvant toucher autant les aspects techniques, conceptuels qu’organisationnels du projet) ; identifier les facteurs de succès, les limites et facteurs de blocage qui ont compromis l’atteinte de certains résultats ; et apporter des recommandations quant aux perspectives ;
* Evaluer la pertinence et la cohérence du projet par rapport aux politiques nationales et aux actions des autres acteurs du secteur
* Fournir des **recommandations utiles et pratiques** (stratégiques et opérationnelles) pour la phase suivante. Grâce aux enseignements tirés, l’évaluation doit permettre d’améliorer la stratégie d’intervention et les impacts du programme TERSAA, en vue du développement et de la formulation de sa phase 2. Le prestataire pourra notamment proposer un cadre logique révisé et un descriptif des activités de ce cadre logique et des recommandations d’ajustements (en termes de bénéficiaires et activités) à faire pour chaque contexte pays.
* **Evaluer** en particulier l’impact du programme sur **l’aval des filières agricoles** et l’articulation entre l’agriculture familiale et les marchés locaux.
* **Méthodologie et critères d’évaluation**

L’évaluation se basera sur les critères de pertinence, cohérence, efficacité à produire des résultats, complémentarité, efficience, durabilité (pérennité, viabilité) et impacts observables. Comme il s’agit d’une première phase, la priorité sera accordée aux critères de pertinence, cohérence, efficacité et efficience. Les critères de durabilité et impacts seront analysés dans l’objectif de proposer des recommandations pour renforcer les dispositifs mis en place dans les phases suivantes. Autrement dit, au regard des critères de pertinence, cohérence, efficacité et efficience, l’évaluation permettra de proposer d’éventuels ajustements pour améliorer les impacts et durabilité de l’action à moyen/long terme. En particulier, l’évaluation permettra de voir si le cadre de suivi actuel du projet (indicateurs, sources de données…etc.) sont adaptés pour permettre de mesurer les changements obtenus grâce au programme en fin de phase 2 et/ou 3 si elles ont effectivement lieu (selon approbation de l’AFD pour poursuivre).

Par ailleurs d’autres critères transversaux, comme détaillés ci-dessous, seront à prendre en compte dans l’évaluation.

L’évaluation permettra de tirer des leçons et apporter des recommandations, notamment pour la phase 2 du programme. Elle mettra en exergue les apprentissages faits, les réussites, les points de blocage, permettra de réfléchir aux modalités de continuité du projet, et apporter les recommandations nécessaires à son amélioration. L’étude devra faire des recommandations, sur la base d’actions concrètes, sur les types d’accompagnements nécessaires.

**Pertinence**

C’est la mesure selon laquelle les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités sous régionales et globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds. La mission devra surtout apprécier les degrés de résolution des problèmes initiaux, identifiés lors de la formulation, auprès des petits producteurs/transformateurs et autres acteurs locaux.

Notamment, la mission devra donner son appréciation des choix faits lors de la formulation et de leurs mises en œuvre de : (i) en quoi le programme permet de dynamiser l’économie locale et d’améliorer l’articulation des productions paysannes aux marchés locaux ; (ii) en quoi le dispositif de formation / renforcement des capacités répond effectivement aux besoins des bénéficiaires et aux enjeux du territoire ; (iii) en quoi les modèles de distribution et commercialisation sont adaptés aux contexte locaux (iv) est-ce que l’approche territoriale développée par AFL et ses partenaires permet de répondre aux enjeux de la transition des systèmes alimentaires territoriaux ?

Le projet est-il conforme avec les politiques de développement des pays d’intervention (sur axes spécifiques) ? L’évolution du contexte (politique, sécuritaire, économique, climatique) devra être prise en compte pour proposer d’éventuels ajustements à la logique d’intervention.

Par ailleurs, les dispositifs et méthodes de monitoring, de gestion, de management et de suivi, en tenant compte des contraintes imposées par la zone du projet et le contexte international sont-ils efficaces ?

**Efficacité**

Ce critère doit permettre de déterminer dans quelle mesure les résultats du projet sont atteints, en particulier les outputs (bien et services) et outcomes (changements sur les bénéficiaires directs). En se référant, dans la mesure du possible, à des indicateurs objectifs (parmi lesquels ceux du Cadre logique), la mission traitera en particulier les questions suivantes :

* Quels sont les résultats de l’intervention, qui en bénéficie (en mentionnant les facteurs de réussite et de blocage) et pourquoi ? Par exemple, en termes de renforcement des capacités, les différentes formations ou accompagnements réalisés ont-ils renforcé les capacités des acteurs formés tels qu’ils étaient attendus ? Le système d’appui à l’insertion et de suivi post-formation mis en place (fonds de dotation, suivi mensuel) est-il adapté aux besoins des jeunes ? Leur permet-il une meilleure insertion sur le marché du travail ?
* Dans quelle mesure ces résultats permettent-ils d’atteindre l’Outcome à moyen terme (objectif spécifique) ou pourront-ils y contribuer par la suite, et pourquoi ? Par exemple, les producteurs / transformateurs ont-ils un meilleur accès aux marchés ? La qualité des produits a-t-elle été renforcée ? Les modèles de commercialisation permettent-ils une distribution plus équitable de la valeur ?
* Y a-t-il des effets (positifs, négatifs) induits par l’intervention, inattendus et non prévus initialement et d'expliquer leur contribution à la réalisation des objectifs ?
* Quelles mesures d’accompagnement ont déjà été prises par les partenaires du projet ou les acteurs clefs pour la poursuite des objectifs du projet ?

Cette évaluation prendra en compte les éléments externes qui ont pu affecter la bonne mise en œuvre du projet, tels que l’évolution du contexte politique et sécuritaire, le contexte économique (en particulier lié à l’inflation et la situation post pandémie) et l’impact du changement climatique.

**Efficience**

C’est la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe. Pour ce critère, la mission évaluera les moyens mis à la disposition du projet et des partenaires pour atteindre les résultats fixés. À ce niveau, l’évaluation portera en particulier sur les aspects suivants :

* Expliquer les retards dans les réalisations et en identifier les causes.
* Expliquer les insuffisances de qualité dans les réalisations et en identifier les causes. En particulier, se prononcer sur la qualité de la gestion générale et du suivi du projet, avec une attention particulière sur la structure organisationnelle du projet / l’organisation pratique du projet lui-même (une équipe basée à Paris, des partenaires locaux impliqués dans l’exécution)
* Examiner si les moyens et budgets affectés au projet et aux partenaires sur le terrain ont été suffisants, et employés d'une façon satisfaisante, afin de mettre en œuvre ces différentes composantes
* Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs et méthodes de monitoring, de gestion, de management et de suivi, en tenant compte des contraintes imposées par les zones du projet.

**Durabilité (pérennité, viabilité)**

C’est la question de la continuation des bénéfices résultant du projet après la fin de l'intervention, avec la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme et un maintien des dispositifs mis en place.

Comme mentionné plus haut, ce critère n’est pas prioritaire. Dans cette première phase, la mission pourra d’une part évaluer si le cadre global du projet permet une durabilité des actions en cas de phase 2 et/ou 3 du programme (chaque phase étant de 3 ans) et, d’autre part, pour cette première phase de 3 ans, mesurer si le degré d’appropriation des formations reçues en gestion entrepreneuriale et agroécologie (sont-elles comprises, appliquées et diffusées).

* Des dispositifs / financements / approches méthodologiques
* Utilisation des techniques de formations / renforcement des OP, etc

**Impact**

Ce sont les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non. Pour ce critère, une attention particulière sera portée au processus de changement au niveau des comportements et des pratiques des groupes cibles et bénéficiaires ultimes du projet, en incluant des femmes et des jeunes.

L'analyse devra porter surtout sur les aspects liés aux impacts économiques et sociaux en se basant sur les témoignages triangulés des différents acteurs rencontrés par la mission et sur les observations de terrain. En particulier, il pourra être mesuré l’impact de chaque type d’appui reçu sur l’amélioration de l’activité commerciale des bénéficiaires (appui technico-productif (amélioration de la qualité et diversification des produits/services), appui à la gestion de l’entreprises (réduction des coûts de production, diversification de la clientèle, élaboration/ajustement des plans d’affaires par exemple), appui organisationnel (professionnalisation des organisations), approche territoriale (changement de comportement des consommateurs, implication d’acteurs publics et privés). Comme indiqué précédemment cet indicateur n’est pas prioritaire dans cette première phase. L’évaluation pourra toutefois, à travers des entretiens avec différents acteurs du territoire, évaluer comment sont réceptionnés les messages diffusés à travers les sensibilisations, grâce au travail de concertation ou à travers la négociation d’accords commerciaux. A travers des focus groupes, l’évaluation pourra prévoir aussi de mesurer l’augmentation des revenus / amélioration des conditions de vie de quelques bénéficiaires représentatifs et l’accompagner d’une analyse qualitative. De plus l’évaluation pourra apporter un regard sur le choix des indicateurs et le système de suivi-évaluation du projet et s’ils permettent d’apporter des éléments suffisants pour mesurer l’impact de l’action.

**Cohérence-complémentarité**

Pour ce critère, il convient d'analyser surtout la cohérence de l’intervention avec les autres interventions de thématiques similaires ou touchant le même groupe cible.

Dans le cadre du TERSAA, il s’agira d’analyser la complémentarité des actions avec les autres programmes en cours. Notamment, les autres acteurs des différentes zones (ONG agissant dans le domaine agricole, de la FIP) ont-ils et elles été intégrés au projet pour une meilleure efficience de celui-ci ?

**Autres critères transversaux**

L’approche AFL favorisant un renforcement des partenaires locaux qui mettent en œuvre les programmes, une attention particulière sera donnée à la qualité de la relation entre AFL et ses partenaires et la valeur ajoutée de chaque partenaire, ainsi que le dispositif de renforcement. De plus, comme mentionné en introduction, la dimension bicontinentale doit également être prise en compte. L’évaluation doit ainsi permettre d’évaluer la coordination entre les différents pays et partenaires d’intervention, et proposer des ajustements pour raffermir la mutualisation/capitalisation des activités dans l’élaboration du cadre logique tout en tenant compte des conditions spécifiques et contextuelles de chaque territoire.

La prise en compte du genre, du climat et de la jeunesse est indispensable et devra être analysée de manière transversale. Par exemple, quelles actions spécifiques ont été menées spécifiquement à l’endroit des femmes ? Quels sont les enseignements à tirer des diagnostics réalisés au cours du programme ? Y a-t-il déjà des observations faites sur la place des femmes dans certaines familles ou communautés ?

* **Livrables**

L’évaluation sera divisée en 2 phases :

* Une première phase qui vise à faire une analyse préliminaire des enseignements de la phase 1 du TERSAA et de proposer des recommandations d’ajustement du cadre logique pour la formulation de la phase 2 du TERSAA.
* Une deuxième phase qui approfondira cette première analyse
* **Une note de cadrage** devra être fournie, au plus tard 1 semaine après le démarrage de l’étude, qui comprendra le plan de travail, le calendrier mis à jour avec la liste des entretiens prévus et le programme des missions. La note devra également préciser le plan du rapport d’étude et dégager les premières conclusions de la revue documentaire.
* **Un** **rapport intermédiaire** à l’issue de la première phase incluant une première analyse résumée et des recommandations et une proposition de cadre logique (hors indicateurs) pour la formulation du TERSAA 2.
* **Un rapport final** **provisoire** à l’issue de la deuxième phase, qui sera produit à l’issue des missions terrain au plus tard 15 jours après la dernière mission sur le terrain. Il devra comprendre les **annexes** **générales** (ex : liste des documents consultés, des personnes rencontrées, etc.) **et spécifiques à chaque pays / territoire visité** (ex : niveau de réalisation des activités clés, bilan des constats et recommandations, étude de cas au besoin, etc.). Il sera transmis à Acting For Life qui formulera ses remarques et observations au consultant dans les deux semaines suivant la réception du rapport provisoire.
* **Un** **rapport définitif d’étude**, intégrant les observations, devra être disponible dans les 10 jours suivant la réception des commentaires, soit **au plus tard mi-novembre 2024**. Le rapport définitif devra être remis sous format électronique. Le rapport d’étude ne devra pas dépasser 50 pages hors annexes et devra :
* Inclure un résumé de l’étude (maximum 10 pages) ;
* Présenter brièvement le déroulement de la mission ;
* Indiquer les contacts des personnes rencontrées ;
* Détailler les constats faits et indiquer des données quantitatives et qualitatives ;
* Inclure un bilan des indicateurs OG/OS du cadre logique ;
* Apporter des recommandations et éventuellement proposer des outils destinés aux différentes parties prenantes du projet.
* Proposition d’un cadre logique révisé (avec une réflexion sur les indicateurs) pour la phase 2 du TERSAA et un descriptif de ces activités révisés et des recommandations d’ajustements (en termes de bénéficiaires et activités) à faire pour chaque contexte pays

L’ensemble de ces rapports et note resteront la propriété d’AFL qui en assurera elle-même la diffusion.

L’expert a pour obligation de rédiger ces documents en français et un résumé en espagnol sera fourni avec les principales conclusions et les recommandations.

**4.2 Modalités d’intervention : budget, calendrier, méthodologie, champ**

* **Budget**

Le budget disponible pour cette mission de consultance est limité à 70 000 € TTC.

Ce budget doit inclure tous les coûts afférents à la prestation (et ce détail apparent dans la proposition financière) :

* + Honoraires du consultant
  + Per diems et frais de déplacements locaux et internationaux
  + Coûts de visas, assurances voyage, vaccins et tests PCR et autres frais logistiques
  + Frais divers de traduction, communication
* **Calendrier**

La prestation devra démarrer dès la sélection de l’expert, la date de démarrage estimée est fixée au plus tard le 1er mars 2024. La contractualisation sera initiée rapidement après la sélection et en accord avec le consultant sélectionné. La durée de la mission de consultance n’est pas figée mais la prestation devra être finalisée **au plus tard mi-novembre 2024**. Elle sera raisonnablement comprise entre 50 et 75 jours de travail effectif.

Calendrier prévisionnel

29 janvier 2024 : lancement de l’appel à manifestation d’intérêt

22 février 2024 : réception des offres de consultance

Semaine du 26 février : sélection et contractualisation entre AFL et le consultant

1er mars 2024 : démarrage de la mission de consultance et réunion de cadrage

Mars à mai 2024 : première phase de l’évaluation (revue documentaire, réalisation de deux ateliers (au Bénin ou en Colombie) rassemblant tous les partenaires par continent et débriefing auprès d’AFL

Juin à novembre 2024 : réalisation de la deuxième phase de l’évaluation (missions terrain au Togo, Bénin, Colombie et Pérou, envoi du rapport provisoire, échanges avec AFL et rapport final)

Mi-novembre 2024 : envoi du rapport définitif

* **Méthodologie**

Les étapes indispensables au bon déroulement de la mission :

* La préparation et le cadrage de l’étude : briefing avec les responsables Acting for Life et revue documentaire (consultation des documents relatifs au projet et à la thématique), échanges à distance avec les partenaires. Plus bas est ajoutée une liste de documents projet qui pourront être fournis au début de la consultance.
* Dans la première phase d’évaluation, deux ateliers, un au Bénin (à Grand Popo) et un en Colombie (à Buga), réunissant les partenaires du projet par continent pour permettre une première analyse et produire des recommandations provisoires. Les échanges de ces ateliers seront animés par le prestataire et AFL appuiera l’organisation logistique (le prestataire doit prévoir ses seuls coûts de déplacement et honoraires, le programme prendra en charge le déplacement des partenaires).
* Dans la deuxième phase d’évaluation, au moins deux missions de terrain pour rencontrer les partenaires, bénéficiaires et parties prenantes du projet, et conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet, sont à prévoir sur chacun des continents d’intervention. Ces missions devront permettre d’échanger avec les partenaires au Bénin et Togo en Afrique de l’Ouest et en Colombie et Pérou en Amérique Latine. Le consultant pourra choisir de faire les missions en plusieurs déplacements (par exemple enchaîner ou faire en deux fois la Colombie et le Pérou). Il n’est pas prévu de déplacement au Burkina Faso pour des raisons de sécurité, des échanges à distance avec les partenaires sont possibles. Les missions terrain incluront des échanges avec les équipes de mises en œuvre des partenaires locaux, les bénéficiaires (y compris à travers des focus groupes) et différents acteurs clés du territoire impliqués (ex : municipalité). A titre indicatif, il faut compter 3-5 jours par territoire en Afrique de l’Ouest (soit environ 10 jours si réuni sur une même mission) et environ 3 semaine maximum en Amérique latine (déplacements compris), soit environ 1 semaine par département/région d’intervention.
* Une recherche documentaire complémentaire et d’autres entretiens seront probablement nécessaires pour établir la mesure d’impacts et porter des recommandations quant à la stratégie d’intervention.
* La restitution « à chaud » après les missions de terrain / ateliers et le partage des premiers éléments d’analyse et de recommandations avec AFL, ces échanges peuvent se faire en présentiel et/ou à distance.
* L’analyse, synthèse et rédaction de l’étude (synthèse à l’issue de la première phase d’évaluation et rapport provisoire puis définitif à l’issue de la deuxième phase).

L’offre technique du consultant devra présenter une méthodologie exhaustive de la mission, incluant un chapitre sur la compréhension des présents Termes De Référence (TDR) et un autre sur les méthodes et outils d’investigation retenus pour mener à bien la phase terrain. La méthodologie proposée doit s’assurer de trianguler les informations collectées afin de présenter des résultats et conclusions fiables, et issus de constats réels en provenance du terrain et des entretiens avec les acteurs locaux.

L’évaluation devra être largement participative en y incluant l’ensemble des acteurs locaux clés par territoire et les différents groupes cibles de bénéficiaires (producteurs, transformateurs, OP et UT, autorités locales, commerçants, consommateurs, partenaires d’AFL et équipe AFL, etc.).

Les contraintes d’inaccessibilité à certaines zones pour des raisons d’insécurité doivent être prises en compte ; en particulier dans la région de la Valle del Cauca en Colombie et plus ponctuellement ailleurs. Les territoires retenus pour être visités seront définitivement fixés lors du briefing avec AFL.

Par ailleurs, l’appui se déroulera en même temps qu’une étude de capitalisation, et vraisemblablement qu’une mission d’appui à la formulation de la phase 2 du programme. Le consultant pourra être amené à travailler, se concerter avec les personnes en charge de ces deux autres études.

* **Champ et zone géographique de l’évaluation**

La mission de consultance se déroulera :

* Principalement, depuis le lieu de résidence et de travail du consultant, notamment pour les phases de recherche bibliographique et rédactionnelle qui peuvent être menées à distance
* Ponctuellement dans les bureaux d’AFL, notamment pour les réunions de cadrage et de restitution
* De manière ponctuelle, dans le département des Collines au Bénin, les régions Maritimes et Plateaux au Togo et dans la Valle del Cauca (municipalité de Buga, Florida, Tulua), le département de Tolima en Colombie (Planadas et Ibagué), et région de Cusco au Pérou.
* **Organisation administrative**

Acting for Life, en tant que chef de file du programme TERSAA, est responsable de la coordination technique et financière vis-à-vis du bailleur. AFL contractualisera avec l’expert sélectionné à l’issu de cet appel d’offre.

AFL et ses partenaires sur le programme TERSAA faciliteront le travail de l’expert en mettant à disposition les données disponibles ou par la mise en contact avec les parties prenantes.

**5. CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE ET MODALITÉS CONTRACTUELLES**

**5.1 Qualifications et compétences requises**

Dans le cadre de cette consultation, il est possible de proposer un travail de consultance individuelle ou en équipe, l’essentiel étant de présenter les compétences et qualifications requises et de respecter le budget disponible.

Les qualifications générales requises (pour l’ensemble de l’équipe de consultants) :

* L’expert doit avoir une formation universitaire de niveau bac+5, ou équivalent, en gestion de projets internationaux / sciences sociales / économie / ou économie du développement
* L’expert doit disposer d’expérience professionnelle d’au moins 15 ans en lien avec le secteur agricole et la formulation de projet multi-pays.
* L’expert doit disposer d’une expérience professionnelle d’au moins 5 ans avec les continents Afrique et Amérique Latine.
* La maîtrise des langues française et espagnole est exigée.
* La maîtrise des outils de travail collaboratif (Teams, Drive, Skype) est attendue.

Les compétences spécifiques requises (pour l’ensemble de l’équipe de consultants) :

* Expertise significative en évaluation de projets agricoles et d’alimentation sur les territoires ;
* Bonne connaissance et expérience antérieure en Afrique de l’Ouest et dans les Pays Andins ; et au moins dans 2 pays ciblés par le programme TERSAA ;
* Connaissance et expérience professionnelle en matière d’accès aux marchés agricoles (marchés institutionnels agricoles et agriculture contractuelle) ;
* Connaissance et expérience professionnelle en matière de commercialisation des produits agricoles (stratégies de commercialisation, distribution, promotion) ;
* Expériences techniques et sectorielles dans le secteur de l’agriculture, incluant tous les maillons d’une filière depuis la production-transformation-commercialisation (en particulier sur les filières maraichères et de transformation agroalimentaire) ;
* Aptitude à rédiger, capacité de concertation, d’analyse et de synthèse.

**5.2 Critères de sélection**

En conformité avec les procédures internes, le choix du consultant sera effectué par AFL, sur la base de cet appel à manifestations et comprenant un minimum de trois candidatures.

L’évaluation repose sur les critères suivants : l’offre technique (40 points / compréhension des termes de référence, méthodologie et calendrier proposés) ; le CV (30 points / formation, expériences, compétences spécifiques et références) ; et l’offre financière (30 points / respect du budget, coût des honoraires, durée proposée).

L’offre de prestation ne devra pas dépasser 10 pages.

Le devis présenté doit inclure les coûts afférents aux jours de travail à distance et sur le terrain, ainsi qu’un calendrier d’intervention.

Les candidats soumissionnaires doivent également indiquer le pays dont ils sont ressortissants en présentant les preuves habituelles en la matière selon leur loi nationale (N° d’enregistrement + copie du passeport ou de la carte nationale d’identité).

En conformité avec les procédures du bailleur de fonds du programme TERSAA, le choix du consultant sera effectué par AFL, sur la base d’un appel d’offres restreint auprès de prestataires pré-identifiés.

Les candidats soumissionnaires doivent envoyer leur proposition technique et financière, par mail, à Laurene POLI ([lpoli@acting-for-life.org](mailto:lpoli@acting-for-life.org)) et Sara TEILLARD ([steillard@acting-for-life.org](mailto:steillard@acting-for-life.org)) **avant le 22 février 2024.**

**5.3 Dossier de candidature et modalités contractuelles**

* **Dossier de candidature**

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

**a) Une offre technique comprenant :**

* Une note succincte de compréhension des termes de référence ;
* Une proposition de méthodologie pour réaliser la mission ;
* Les références, CV et expériences de l’expert ;
* Le calendrier prévisionnel d’intervention

**b) Une offre financière :**

* Elle doit inclure le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés par sous-rubriques (honoraires, indemnités journalières, transports...) pour tous les jours de prestation.

**c) La déclaration d’intégrité** :

* Le modèle à renseigner et signer est joint aux présents Termes de Référence.
* **Modalités contractuelles**

Les candidats soumissionnaires doivent attester qu’ils ne se trouvent pas dans une des situations décrites ci-dessous.

Sont exclus de la participation à ce marché les candidats soumissionnaires :

(1)    qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

(2)    qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;

(3)    qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que le Bénéficiaire peut justifier ;

(4)    qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du Bénéficiaire ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;

(5)    qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;

(6)    qui font l'objet d'une sanction administrative mentionnée à la section 2.4.15 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures.

Seront exclus de l'attribution du marché, les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :

(1) se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;

(2) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le Bénéficiaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

* **Engagement du consultant**

En répondant à cette consultation, chaque candidat prend les engagements suivants :

Il déclare que dans le cadre de la négociation, la passation et l’exécution du contrat, les principes de mise en concurrence, d’équité de traitement et de transparence ont, à sa connaissance, été respectés, dans le respect des normes internationalement reconnues et recommandées par l’OCDE et par la Convention des Nations Unies contre la corruption :

* Il s’engage à respecter, et à faire respecter par ses éventuels sous-traitants, les normes internationales en matière de protection de l’environnement et de droit du travail, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le(s) pays de réalisation du Programme, dont les conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales en matière d’environnement, et à prendre toutes les mesures appropriées en cas de manquement. Cela consiste notamment à éviter le travail des enfants.
* Il s’engage à signer la Déclaration d’Intégrité jointe aux présents termes de référence.
* **Liste des documents qui pourront être partagés au démarrage de l’évaluation**
* Documents narratifs du projet
* Rapport des ateliers de démarrage et intermédiaires du projet
* Rapports d’activités des partenaires
* Rapports de missions
* Rapports annuels bailleurs
* Notes de capitalisation produites par le projet

**6. ANNEXES**

Annexe 1 – déclaration d’intégrité

Annexe 2 – note de transparence du programme TERSAA

Annexe 3 – cadre logique TERSAA